

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 483

23 février 2012

SOMMAIRE

Arelux France S.à r.l.	23182	Suez Energy International Luxembourg S.A.	23168
Certinerie Luxembourg	23170	Suez Energy International Luxembourg S.A.	23169
Copper International Holdings S.à r.l.	23157	Syren Holding SA	23155
ECRO III S.à r.l.	23138	Techmek S.A.	23182
Leufgen Trade & Services AG	23173	Ternova Beteiligungen A.G.	23169
Loundi S.A.	23173	Ternova Beteiligungen A.G.	23172
Rock Ridge RE 9	23167	Torun S.à r.l.	23169
Saint-Gobain Solar Systems S.A.	23144	Townsend Investment II S.à r.l.	23172
Saint-Gobain Solar Systems S.A.	23155	Townsend Investment II S.à r.l.	23172
Samaro S.à r.l. SPF	23157	Triton BioPharma Holdings S. à r.l.	23173
Sarea S.A.	23184	Triton Biopharma sàrl	23172
Schlumberger Europa	23157	Tulip Logistics S.à r.l.	23181
Secretary's	23156	UCXA Management S.A.	23168
Seinmann S.A.	23156	Uxmal S.A.	23166
Sequoia Participations	23157	Vandermeir Rebonds S.à r.l.	23144
Sizinvest S.A.	23165	Vaplux S.A.	23183
SkyCo Holding S.A.	23144	Vesalius Biocapital I S.A. SICAR	23169
SLIH Groupe	23166	Victor Hugo 2 S.à r.l.	23182
Smart Modular Technologies (Foreign Holdings), Limited	23145	Villa Ermesinde S.A.	23183
SnowHill	23155	Virgo Soparfi S.A.	23184
Société Anonyme Immobilière A.G.	23166	Vitis Vinifera SA	23173
Solica S.à r.l.	23167	West Putnam RE 1	23168
Solica S.à r.l.	23167	WI-BA-Metall S.à r.l.	23181
Stadtpark 1.7 S.C.S.	23156	Zephyrinvest S.A.	23138
Stadtpark 2.4 S.C.S.	23156		

Zephyrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.875.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 décembre 2011 que:

- M. Serge HIRSCH a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 15 décembre 2011.

- A été coopté aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, née le 18/12/1970 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, Rue Aldringen 23.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012008657/16.

(120009450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

ECRO III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 166.093.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

ECRO I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 21 January 2010, published in the Mémorial C number 546 on 13 March 2010, having its registered office at 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 151.148,

represented by Matthias PONS, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 30 November 2011.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

Art. 2. The name of the Company is "ECRO III S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, receivables and other securities of any kind (debt or otherwise), the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at one hundred thousand Euro (100.000.- €) divided into four thousand (4,000) parts of twenty five Euro (25.- €) each.

Art. 8. The sole participant can freely transfer parts, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

The Company can repurchase its own parts in accordance with the Law.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be participants.

The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, is authorized to proceed to the payment of interim dividends, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole participant or the general meeting of participants;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

Written resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the Company starts on the 1st of December and ends on the 30th of November of each year.

Art. 13. Each year on the 30th of November an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Varia

Art. 15. All matters not mentioned in the present Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 30th of November 2012.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

ECRO I S.à r.l., prenamed, four thousand parts,	4,000 parts
TOTAL: four thousand parts,	4,000 parts

The parts have been fully paid up by a contribution in cash of one hundred thousand Euro (100.000,- €), so that the amount of one hundred thousand Euro (100.000,- €) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
- 2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

a) Mr. Michael Newton, born on January 4, 1976 in Guernsey (Channel Islands), with professional address National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA;

b) Mr. Andreas Demmel, born on April 11, 1969 in Munich, Germany, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

c) Mr. Karl Heinz Horrer, born on August 19, 1966, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; and

d) Mr. Ganash Lokanathen, manager, born on July 5, 1978 in Pahang, Malaysia, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille onze, le premier décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

ECRO I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER en date du 21 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 546 du 13 mars 2010, ayant son siège social au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 151.148,

représentée par Matthias PONS, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2011.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle (ciaprès la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ciaprès la «Loi»), ainsi que par les présents statuts. (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la Société est "ECRO III S.à r.l.".

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces (dettes ou autres), la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre à titre privé des obligations, billets, titres, créances et certificats.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Euros (100.000.- €) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (25.- €) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La Société peut racheter ses propres actions en accord avec les provisions de la Loi.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à procéder aux paiements de dividendes intérimaires à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les réunions du conseil de gérance auront lieu au Luxembourg. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une assemblée dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire. De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou aux moyens de tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance sont prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique sont écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés aura lieu au Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V. - Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au 30 novembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve est entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, servent au remboursement des apports faits par les associés sur les parts sociales de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Titre VII. - Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 30 novembre 2012.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

ECRO I S.à r.l., prénommée, quatre mille parts	4.000 parts sociales
TOTAL quatre mille parts	4.000 parts sociales

Les parts ont été entièrement libérées par un apport en espèces de cent mille Euros (100.000.- €), de sorte que le montant de cent mille Euros (100.000.- €) est à la disposition de la société.

Le montant de cent mille Euros (100.000.- €) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
- 2) Ont été nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Mr Michael Newton, né le 4 janvier 1976 à Guernsey (Iles Anglo-Normandes), avec adresse professionnelle à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA;
 - b) Mr Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), avec adresse professionnelle à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - c) Mr Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966, avec adresse professionnelle à 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; and
 - d) Mr Ganash Lokanathen, gérant, né le 5 juillet 1978 à Pahang (Malaysie), avec adresse professionnelle à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pons, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012007605/316.

(120007893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Saint-Gobain Solar Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 131.437.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008534/9.

(120009159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Vandermeir Rebonds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 105.458.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 décembre 2011, numéro 2011/2861 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 09 janvier 2012, relation: CAP/2012/76 de la société à responsabilité limitée "VANDERMEIR REBONDS S. à r.l.", avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 105 458, constituée sous la dénomination "LA BAN-QUISE (LUXEMBOURG), S. à r.l." suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 5 janvier 2005, publié au Mémorial C, numéro 400 du 30 avril 2005, ce qui suit:

- Monsieur Marc VANDERMEIR, seul associé, a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 28 décembre 2011,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- l'associé a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'il assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: B-6723 Habay-la-Vieille, 5, rue des Lavandières

Bascharage, le 16 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2012009984/26.

(120010719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

SkyCo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 133.276.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 05/12/2007

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SKYCO HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012008544/11.

(120008894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Smart Modular Technologies (Foreign Holdings), Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 163.100.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of the month of December.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Maître Florian Bonne, maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of SMART Modular Technologies (CI) Inc., an exempted company with limited liability under the laws of the Cayman Islands with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY11104, Cayman Islands and registered at the Cayman Islands Registrar of Companies under incorporation number 132913, in its capacity as sole Member

(the "Sole Member") of SMART Modular Technologies (Foreign Holdings), Limited (the "Company"), an exempted company incorporated with limited

liability under the laws of the Cayman Islands having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under incorporation number 132579, and registered in Luxembourg as a société à responsabilité limitée with its head office and central administration at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg following a deed of Me Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 8 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 2489 on 14th October 2011, whose articles of association were last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 24th August 2011, published in the Mémorial n° 2489 of 14th October 2011 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 163.100, pursuant to a proxy dated 8th December, 2011 (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities).

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Member holds all twenty million (20,000,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. To restructure the issued and authorised share capital of the Company by redesignating the existing twenty million (20,000,000) issued ordinary shares of the Company of a par value of US\$0.001 each as twenty million (20,000,000) class A shares of a nominal value of US\$ 0.001 each.

2. To increase the authorised share capital of the Company from its current amount of twenty thousand US Dollars (US\$ 20,000) to two hundred thousand US Dollars (US\$ 200,000) by the creation of one hundred and eighty million unissued additional shares of a par value of US\$ 0.001 each, classified into nine additional classes of shares, namely Classes B, C, D, E, F, G, H, I and J, so that the authorised share capital of the Company be divided into twenty million (20,000,000) issued Class A shares, twenty million (20,000,000) unissued Class B shares, twenty million (20,000,000) unissued Class C shares, twenty million (20,000,000) unissued Class D shares, twenty million (20,000,000) unissued Class E shares, twenty million (20,000,000) unissued Class F shares, twenty million (20,000,000) unissued Class G shares, twenty million (20,000,000) unissued Class H shares, twenty million (20,000,000) unissued Class I shares, and twenty million (20,000,000) unissued Class J shares and determining their respective rights.

3. To increase the issued share capital of the Company from its current amount of twenty thousand US Dollars (US\$ 20,000) represented by twenty million (20,000,000) class A shares to two hundred thousand US Dollars (US\$ 200,000) by a total amount of one hundred and eighty thousand US Dollars (US\$ 180,000) represented by twenty million (20,000,000) class B shares, twenty million (20,000,000) class C shares, twenty million (20,000,000) class D shares, twenty million (20,000,000) class E shares, twenty million (20,000,000) class F shares, twenty million (20,000,000) class G shares, twenty million (20,000,000) class H shares, twenty million (20,000,000) class I shares, and twenty million (20,000,000) class J shares by capitalisation of an amount of one hundred and eighty thousand US Dollars (US\$ 180,000) out of retained earnings.

4. To provide for dividend rights attaching to each class of shares.

5. To provide for class A and class B Directors, their respective powers and the rules governing quorum and deliberations of the board of Directors and the signing powers of the Directors.

The Sole Member noted that the board of Directors of the Company approved the amendments set out in the above agenda in the meeting held on 8th December, 2011.

After consideration of the above the Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to restructure the issued and authorised share capital of the Company by reclassifying the existing twenty million (20,000,000) issued ordinary shares of the Company as twenty million (20,000,000) class A shares.

Second resolution

The Sole Member resolved as a special resolution to increase the authorised share capital of the Company from its current amount of twenty thousand US Dollars (US\$ 20,000) to two hundred thousand US Dollars (US\$ 200,000) by the creation of one hundred and eighty million (180,000,000) unissued additional shares of a nominal value of US\$ 0.001, classified into nine additional classes of shares, namely Classes B, C, D, E, F, G, H, I, and J so that the authorised share capital of the Company be divided into twenty million (20,000,000) Class A shares, twenty million (20,000,000) Class B shares, twenty million (20,000,000) Class C shares, twenty million (20,000,000) Class D shares, twenty million (20,000,000) Class E shares, twenty million (20,000,000) Class F shares, twenty million (20,000,000) Class G shares, twenty million (20,000,000) Class H shares, twenty million (20,000,000) Class I shares, and twenty million (20,000,000) Class J shares and to determine their respective rights by amending the Articles of the Company as set forth in the Fourth Resolution.

Third resolution

The Sole Member resolved as a special resolution to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twenty thousand US Dollars (US\$ 20,000) represented by twenty million (20,000,000) class A shares to two hundred thousand US Dollars (US\$ 200,000) by the issue of additional shares for a total amount of one hundred and eighty thousand US Dollars (US\$ 180,000) represented by twenty million (20,000,000) class B shares, twenty million (20,000,000) class C shares, twenty million (20,000,000) class D shares, twenty million (20,000,000) class E shares, twenty million (20,000,000) class F shares, twenty million (20,000,000) class G shares, twenty million (20,000,000) class H shares, twenty million (20,000,000) class I shares, and twenty million (20,000,000) class J shares by capitalisation of an amount of one hundred and eighty thousand US Dollars (US\$ 180,000) (the "Subscription Price"); the payment of the Subscription Price has been made by transfer of an amount equivalent to the Subscription Price from the retained earnings account of the Company to the share capital account of the Company.

Proof of the existence and of the amount of the distributable reserves of the Company being at least equal to the Subscription Price has been given to the notary.

Fourth resolution

Simultaneously with the first, second and third resolutions, it is resolved as a special resolution that the following amendments are made to the memorandum of association of the company (the "Memorandum") and the articles of association of the Company (the "Articles"):

4.1 Article 6 of the Memorandum is modified to read as follows:

" 6. The authorised share capital of the Company is set at two hundred thousand US Dollars (US\$ 200,000) divided into twenty million (20,000,000) Class A Shares, twenty million (20,000,000) Class B Shares, twenty million (20,000,000) Class C Shares, twenty million (20,000,000) Class D Shares, twenty million (20,000,000) Class E Shares, twenty million (20,000,000) Class F Shares, twenty million (20,000,000) Class G Shares, twenty million (20,000,000) Class H Shares, twenty million (20,000,000) Class I Shares, and twenty million (20,000,000) Class J Shares, each of a par value of US\$ 0.001."

4.2 The following definitions are added to Article 8 of the Articles:

"Available Amount"

means, at any time, the amount determined by the Directors in their sole discretion as being the total amount lawfully distributable by the Company, consisting of net profits of the Company (including the profits carried forward from the previous financial years) as increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled less the aggregate of (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts, and (iii) any amount as determined by the sole Director or the board of Directors (as applicable) he/she or it determines as being prudent to deduct (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + AM)$$

Whereby:

AA = Available Amount
 NP = net profits (including profits carried forward from the previous financial years)
 P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves
 CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled
 L = losses (including carried forward losses)
 LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
 AM = any amount as determined by the sole Director or the board (as applicable (he/she or it determines as being prudent to deduct (without, for the avoidance of doubt, any double counting)).

"Cancellation Value Per Share"	means, with respect to the purchase by the Company of Shares of any class or classes, the amount resulting from the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class(es) to be purchased and cancelled by the Company.
"Class A Director"	Has the meaning given to it in Article 61.
"Class A Shares"	Means the Shares of class A in the Company with a par value of US\$ 0.001 each.
"Class B Director"	Has the meaning given to it in Article 61.
"Class B Shares"	Means the Shares of class B in the Company with a par value of US\$ 0.001 each.
"Class C Shares"	Means the Shares of class C in the Company with a par value of US\$ 0.001 each.
"Class D Shares"	Means the Shares of class D in the Company with a par value of US\$ 0.001 each.
"Class E Shares"	Means the Shares of class E in the Company with a par value of US\$ 0.001 each.
"Class F Shares"	Means the Shares of class F in the Company with a par value of US\$ 0.001 each.
"Class G Shares"	Means the Shares of class G in the Company with a par value of US\$ 0.001 each.
"Class H Shares"	Means the Shares of class H in the Company with a par value of US\$ 0.001 each.
"Class I Shares"	Means the Shares of class I in the Company with a par value of US\$ 0.001 each.
"Class J Shares"	Means the Shares of class J in the Company with a par value of US\$ 0.001 each.
"Interim Accounts"	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
"Interim Account Date"	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares
"Total Cancellation Amount"	Means the amount determined by the general meeting of Members of the Company as total cancellation amount at the time of a repurchase and cancellation of one or more classes of Shares within the limit of the Available Amount."

4.3 Article 18 of the Articles is amended to read as follows:

" **18.** The authorised share capital of the Company is set at two hundred thousand US Dollars (US\$ 200,000) divided into twenty million (20,000,000) Class A Shares, twenty million (20,000,000) Class B Shares, twenty million (20,000,000) Class C Shares, twenty million (20,000,000) Class D Shares, twenty million (20,000,000) Class E Shares, twenty million (20,000,000) Class F Shares, twenty million (20,000,000) Class G Shares, twenty million (20,000,000) Class H Shares, twenty million (20,000,000) Class I Shares, and twenty million (20,000,000) Class J Shares, each of a par value of US\$ 0.001."

4.4 Article 19 of the Articles is amended to read as follows:

" **19.1.** The issued and fully paid-up share capital of the Company is set at two hundred thousand US dollars (US\$ 200,000) and divided into: -twenty million (20,000,000) Class A Shares,

- twenty million (20,000,000) Class B Shares,
- twenty million (20,000,000) Class C Shares,
- twenty million (20,000,000) Class D Shares,
- twenty million (20,000,000) Class E Shares,
- twenty million (20,000,000) Class F Shares,
- twenty million (20,000,000) Class G Shares,
- twenty million (20,000,000) Class H Shares,
- twenty million (20,000,000) Class I Shares, and
- twenty million (20,000,000) Class J Shares,

each with a par value of US\$ 0.001 and with such rights as set out in these Articles.

19.2. Any available share premium shall be freely distributable, subject to the provisions of the Articles, the Statute and any applicable law.

19.3. The share capital of the Company may be increased as provided in Articles 20,30 and 100, or reduced as provided in Articles 19.4 and 30.

19.4. The share capital of the Company may be reduced by a Special Resolution of the Members through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares by the Company, such purchases and cancellations of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

19.5. In the event of a reduction of the issued share capital of the Company through the purchase and the cancellation of a Class of Shares by the Company (in the order provided for in Article 19.4), such class of Shares gives the holders thereof the right, pro rata to their holding in such class, to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Members and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

19.6. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

19.7. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole Director or the board of Directors and approved by the general meeting of Members on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount at the time of cancellation of the relevant class of Shares unless otherwise resolved by Special Resolution in the general meeting of Members, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount."

4.5 The following paragraph is added to Article 95 of the Articles:

"In the event of a Dividend declaration, such Dividend shall be allocated and paid as follows:

an amount equal to 0.25% of the nominal value of Class A Shares shall be distributed equally to all Class A Shares holders pro rata to their Shares, then

an amount equal to 0.30% of the nominal value of Class B Shares shall be distributed equally to all Class B Shares holders pro rata to their Shares, then

an amount equal to 0.35% of the nominal value of Class C Shares shall be distributed equally to all Class C Shares holders pro rata to their Shares, then

an amount equal to 0.40% of the nominal value of Class D Shares shall be distributed equally to all Class D Shares holders pro rata to their Shares, then

an amount equal to 0.45% of the nominal value of Class E Shares shall be distributed equally to all Class E Shares holders pro rata to their Shares, then

an amount equal to 0.50% of the nominal value of Class F Shares shall be distributed equally to all Class F Shares holders pro rata to their Shares, then

an amount equal to 0.55% of the nominal value of Class G Shares shall be distributed equally to all Class G Shares holders pro rata to their Shares, then

an amount equal to 0.60% of the nominal value of Class H Shares shall be distributed equally to all Class H Shares holders pro rata to their Shares, then

an amount equal to 0.65% of the nominal value of Class I Shares shall be distributed equally to all Class I Shares holders pro rata to their Shares, then

the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the shareholders starting with the last class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence)."

Fifth resolution

The Sole Member resolved as a Special Resolution to provide for different classes of Directors, namely class A and class B Directors, to amend the quorum and management rules at the board and to change the signatory powers of the members of the board of Directors of the Company, and to consequently amend the Articles as follows:

5.1. Article 61 of the Articles is amended to read as follows:

"There shall be a board of Directors consisting of not less than one person provided however that the Company may from time to time by Ordinary Resolution increase or reduce the limits in the number of Directors. If several Directors have been appointed, they will constitute a board of Directors composed of Class A Director(s) ("Class A Director") and Class B Director(s) ("Class B Director") classified in such classes by Ordinary Resolution of the Members."

5.2. Article 63 of the Articles is amended by adding the following at the end of such Article:

"All instruments and other documents to be executed on behalf of the Company with a view to binding it with respect to third parties shall be executed in such manner as the Directors shall determine, provided that if the Company has one Director, such instrument or document shall be executed by the sole Director, or if the Company has more than one

Director, such instrument or document shall be executed by the joint signatures of a Class A Director and a Class B Director."

5.3. Article 68 of the Articles is amended to read as follows:

"If there are two or more Directors, the quorum for meetings of the board of Directors shall be two Directors present of which at least one Director must be a Class A Director (who may be present in person or represented by proxy) and one Director must be a Class B Director (who must be present in person).

The quorum for the transaction of business of the Directors shall be one if there is only one Director."

5.4. Article 69 of the Articles is amended to read as follows:

"Subject to the provisions of the Articles, the Directors may regulate their proceedings as they think fit. Questions arising at any meeting shall be decided by a majority of votes. If the Company has more than one Director, the resolutions of the board of Directors shall be adopted by the majority of Directors, present or represented, provided that at least one Class A Director or his/her proxy votes in favour. In the case of an equality of votes, the chairman of the board shall have a second or casting vote."

5.5. Article 70 of the Articles is amended to read as follows:

"A person may participate in a meeting of the Directors or committee of Directors by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Conference calls shall be initiated from Luxembourg. Participation by a person in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Directors, the meeting shall be deemed to be held at the location in Luxembourg from where one of the participants attends."

5.6. Article 74 of the Articles is amended to read as follows:

"The Directors may elect a chairman of the board out of the Class A Directors and determine the period for which he/she is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Directors present may choose one of the other attendees, class A Director, failing which one of the attending class B Directors to be chairman of the meeting."

5.7. Article 91 of the Articles is amended to read as follows:

"The Company may, if the Directors so determine, have a Seal. The Seal shall only be used by the authority of the Directors or of a committee of the Directors authorised by the Directors. Every instrument to which the Seal has been affixed shall be signed by the sole Director (if there is only one Director) or by the joint signature of (i) one Class A Director and (ii) one Class B Director or any officer or other person appointed by the Directors for the purpose."

Sixth resolution

The Sole Member resolved to classify the current Directors as follows:

Class A Director:

- Mr Iain MacKenzie

Class B Director:

- Mr Wolfgang Zettel

and to appoint the following persons as additional Directors for an undetermined period of time:

Class A Director

- Mr Jack Pacheco, Senior Vice President and Chief Operating and Financial Officer; professionally residing at 39870 Eureka Drive, Newark, California 94560-4809, USA; born in Honolulu, Hawaii on January 21, 1960

Class B Director

- Mr Stefan Lambert, certified accountant, professionally residing at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, born in Trier, Germany on January 8, 1964.

- Mr Jan Konighaus, legal counsel, professionally residing at 59, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg, born in Pinneberg, Germany on November 14, 1972

The execution of the present deed by the Sole Member shall constitute execution of written resolutions passed in accordance with Article 44 of the Articles.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Florian Bonne, maître en droit, résidant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de SMART Modular Technologies (CI) INC., une exempted company with limited liability constituée sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman et inscrite auprès du Registre des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 132913, agissant en sa capacité d'associé unique (l'«Associé Unique») de SMART Modular Technologies (Foreign Holdings), Limited (la «Société»), une exempted company with limited liability constituée sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman et inscrite auprès du Registre des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 132579, et inscrite en tant que société à responsabilité limitée au Luxembourg ayant son établissement principal et administration centrale au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg en vertu d'un acte de Me Léonie Grethen, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 8 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial») n° 2489 le 14 octobre 2011, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 20 août 2011, publié au Mémorial n° 2489 du 14 octobre 2001, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.100, en vertu d'une procuration en date du [8] décembre 2011, (qui après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

La partie comparante a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble des 20 millions (20.000.000) de parts sociales émises de la Société de telle sorte que des résolutions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour.
2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

1. Réorganisation du capital social autorisé et émis de la Société par la reclassification des vingt millions (20.000.000) de parts sociales ordinaires émises de la Société en vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe A.

2. Augmentation du capital social autorisé de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars (US\$ 20.000) à deux cent mille dollars (US\$ 200.000) par la création de cent quatre vingt millions de parts sociales non émises supplémentaires d'une valeur nominale de US\$ 0,001, classifiées en neuf classes de parts sociales supplémentaires dénommées classes B, C, D, E, F, G, H, I et J, de telle façon que le capital social autorisé de la Société soit divisé en vingt millions (20.000.000) de parts sociales émises de classe A, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe B, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe C, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe D, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe E, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe F, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe G, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe H, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe I, et vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe J et détermination de leurs droits respectifs.

3. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars (US\$ 20.000) représenté par vingt millions (20.000.000) de parts sociales émises de classe A à deux cent mille dollars (US\$ 200.000) par émission de nouvelles parts sociales d'un montant total de cent quatre vingt mille dollars (US\$ 180.000) représenté par vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe B, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe C, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe D, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe E, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe F, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe G, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe H, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe I, et vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe J par capitalisation d'un montant de cent quatre vingt mille dollars (US\$ 180.000) figurant au compte de report à nouveau.

4. Détermination des droits aux dividendes attachés à chaque classe de parts sociales.

5. Classification des gérants en Gérant de Catégorie A et B et détermination de leurs pouvoirs respectifs, des règles gouvernant le quorum et les délibérations du Conseil de Gérance et les pouvoirs de signature des Gérants.

L'Associé Unique a noté que le Conseil de Gérance de la Société a approuvé les modifications figurant à l'ordre du jour ci-dessus lors d'un conseil tenu le [8] décembre 2011.

Après considération de ce qui précède l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de réorganiser le capital social émis et autorisé de la Société et de reclassifier les vingt millions (20.000.000) de parts sociales ordinaires émises de la Société en vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe A.

Seconde résolution

Par résolution spéciale, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social autorisé de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars (US\$ 20.000) à deux cent mille dollars (US\$ 200.000) par la création de cent quatre vingt millions (180.000.000) de parts sociales ordinaires non émises supplémentaires d'une valeur nominale de US\$ 0,001, classifiées en neuf classes de parts sociales supplémentaires nommées classes B, C, D, E, F, G, H, I et J, de telle façon que le capital social autorisé de la Société soit divisé en vingt millions (20.000.000) de parts sociales émises de classe A, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe B, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe C, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe D, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe E, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe F, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe G, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe H, vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe I, et vingt millions (20.000.000) de parts sociales non-émises de classe J et de déterminer leurs droits respectifs en modifiant les Statuts de la société tel que prévu dans la Quatrième Résolution.

Troisième résolution

Par résolution spéciale, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars (US\$ 20.000) représenté par vingt millions (20.000.000) de parts sociales émises de classe A à deux cent mille dollars (US\$ 200.000) par émission de nouvelles parts sociales pour un montant total de cent quatre vingt mille dollars (US\$ 180.000) représenté par vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe B, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe C, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe D, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe E, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe F, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe G, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe H, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe I, et vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe J par capitalisation d'un montant de cent quatre vingt mille dollars (US\$ 180.000) (le «Prix de Souscription»); le paiement du Prix de Souscription a été effectué par transfert d'un montant équivalent au Prix de Souscription du compte de report à nouveau de la Société au compte capital social de la Société.

Preuve de l'existence et du montant des réserves distribuables de la Société au moins équivalent au Prix de Souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des première, seconde et troisième résolution, les modifications suivantes sont apportées au mémorandum d'association de la Société (le «Mémorandum») et statuts de la Société (les "Statuts"):

4.1 L'article 6 des Statuts est modifié afin qu'il se lise comme suit:

« 6. Le capital social autorisé de la Société est de 200 000 dollars américains divisé en vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe A, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe B, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe C, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe D, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe E, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe F, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe G, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe H, vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe I, et vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de 0,001 dollar américain (US\$ 0,001) chacune.»

4.2. Les définitions suivantes sont ajoutées à l'article 8:

«Montant Disponible»

Signifie, à tout moment, le montant déterminé de manière discrétionnaire par les Gérants comme étant le montant total légalement distribuable par la Société, constitué des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés des années précédentes) augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en lien avec la classe de parts sociales devant être annulée moins la somme de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les dispositions légales ou les Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires, et (iii) toute somme déterminée par le Gérant unique ou le conseil de Gérance (le cas échéant) tel qu'il estime prudent de déduire par soins de clarté sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (Pe + RL + TS)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices Nets (incluant les bénéfices reportés des années précédentes)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

	RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en lien avec la classe de parts sociales devant être annulée
	Pe = pertes (incluant les pertes reportées)
	RL = toutes sommes devant être placées en réserve(s) suivant les dispositions légales ou les Statuts
	TS = toute somme telle que déterminée par «Montant Total d'Annulation» Signifie le montant déterminé par le Gérant unique ou le conseil de Gérance (le cas échéant) qu'il estime prudent de déduire.
«Valeur d'Annulation par Part Sociale»	Signifie, concernant le rachat de Parts Sociales d'une ou de quelconque(s) Classe(s), le montant résultant de la division du Montant Total d'Annulation concerné par le nombre de parts sociales émises dans la/les classe (s) devant être rachetée(s) et annulée(s).»
«Gérant de Classe A»	À la signification donnée à ce terme à l'Article 61.
«Parts Sociales de Classe A»	Signifie les parts sociales de classe A dans la Société.
«Gérant de Classe B»	A la signification donnée à ce terme à l'Article 61.
«Parts Sociales de Classe B»	Signifie les parts sociales de classe B dans la Société.
«Parts Sociales de Classe C»	Signifie les parts sociales de classe C dans la Société.
«Parts Sociales de Classe D»	Signifie les parts sociales de classe D dans la Société.
«Parts Sociales de Classe E»	Signifie les parts sociales de classe E dans la Société.
«Parts Sociales de Classe F»	Signifie les parts sociales de classe F dans la Société.
«Parts Sociales de Classe G»	Signifie les parts sociales de classe G dans la Société.
«Parts Sociales de Classe H»	Signifie les parts sociales de classe H dans la Société.
«Parts Sociales de Classe I»	Signifie les parts sociales de classe I dans la Société.
«Parts Sociales de Classe J»	Signifie les parts sociales de classe J dans la Société.
«Comptes Intérimaires»	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
«Date des Comptes Intérimaires»	Signifie la date ne devant être inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.
«Montant Total d'Annulation»	Signifie le montant déterminé par l'assemblée générale des Membres de la Société comme étant le montant total d'annulation au moment d'un rachat ou d'une annulation de l'une ou plusieurs classe(s) de parts sociales dans les limites du Montant Disponible».

4.3. L'article 18. des Statuts est modifié afin qu'il se lise comme suit:

" **18.** Le capital social autorisé de la Société est de 200 000 dollars américains (US\$ 200.000) divisé en vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe A, vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe B, vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe C, vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe D, vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe E, vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe F, vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe G, vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe H, vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe I, et vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale de 0,001 dollar américain chacune.»

4.4. L'article 19. des Statuts est modifié afin qu'il se lise comme suit:

" **19.1.** Le capital social émis et intégralement libéré de la Société est de deux cent mille dollars américains (US\$ 200.000) divisé en:

- vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe A,
- vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe B,
- vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe C,
- vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe D,
- vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe D,
- vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe E,
- vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe F,
- vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe G,
- vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe H,
- vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe I, et
- vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe J,

d'une valeur nominale de 0,001 dollar américain chacune et ayant les droits tels qu'énoncés dans les présents Statuts.

19.2. Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable, sous réserve des dispositions des présents Statuts.

19.3. Le capital social de la Société peut être augmenté conformément aux articles 20, 30 et 100, ou réduit conformément aux articles 19.4 et 30.

19.4. Le capital social de la Société peut être réduit par une Résolution spéciale des Membres par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de une ou plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces Classe(s). Dans le cas de rachat et annulation de Classes de Parts Sociales par la Société, ces rachats et annulation de Parts Sociales doivent être faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

19.5. Dans le cas d'une réduction du capital social émis de la Société par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales par la Société (dans l'ordre prévu à l'article 19.4), cette Classe de Parts Sociales donnera à ses détenteurs le droit, proportionnellement à leur détention dans cette Classe, au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Membres et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée devront recevoir de la Société une somme égale à la Valeur d'Annulation par Part sociale pour chaque Part Sociale rachetée et annulée qu'ils détiennent dans la Classe concernée.

19.6. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

19.7. Le Montant Total d'Annulation devra être un montant déterminé par le Gérant unique ou le conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Membres sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A devra être le Montant Disponible des Classes de Parts Sociales concernées au moment de l'annulation à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des Membres par Résolution Spéciale sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.»

4.5 Le paragraphe suivant est ajouté à l'article 95 des Statuts:

«En cas de déclaration de Dividende, un tel Dividende devra être alloué et payé comme suit:

un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe A sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au pro rata de leur détention, puis

un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe B sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au pro rata de leur détention, puis

un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe C sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe C au pro rata de leur détention, puis

un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe D sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au pro rata de leur détention, puis

un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe E sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe E au pro rata de leur détention, puis

un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe F sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe F au pro rata de leur détention, puis

un montant égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe G sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe G au pro rata de leur détention, puis

un montant égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe H sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de classe H au pro rata de leur détention, puis

un montant égal à 0,65% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe I sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe I au pro rata de leurs Parts Sociales, puis le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux Membres en commençant par la dernière classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. en premier les Parts Sociales de Classe J, puis si aucune Part Sociale de Classe J n'existe, les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des Parts Sociales de Classe A).»

Cinquième résolution

Par Résolution Spéciale, l'Associé Unique a décidé de créer des classes de Gérants A et B, de modifier le quorum et les règles de procédures au Conseil de Gérance et de modifier les pouvoirs de signature des membres du Conseil de Gérance de la Société, et de modifier en conséquence les Statuts comme suit:

5.1 L'article 61 des Statuts est modifié afin qu'il se lise comme suit:

"Un conseil de gérance composé d'au moins une personne sera constitué à condition toutefois que la Société puisse par Résolution Ordinaire augmenter ou réduire le nombre de Gérants. Dans le cas où plusieurs Gérants seraient nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance composé de Gérant(s) de Classe A et de Gérant(s) de Classe B.»

5.2 L'article 63 des Statuts est modifié afin qu'il se lise comme suit:

"Tous actes et autres documents devant être signés au nom et pour le compte de la Société afin de valablement engager cette dernière vis-à-vis des tiers devront être signés de la manière déterminée par le(s) Gérant(s), sachant que, en cas

de Gérant unique, tout acte ou document sera signé par le Gérant unique et, s'il y a plusieurs Gérants, tout acte ou autre document sera signé conjointement par un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B."

5.3 L'article 68 des Statuts est modifié afin qu'il se lise comme suit:

"S'il y a deux ou plusieurs Gérants, le quorum pour les réunions du conseil de gérance sera de deux Gérants présents dont au moins un Gérant devra être un Gérant de Classe A (qui pourra être présent en personne ou représenté par procuration) et un Gérant devra être un Gérant de Classe B (qui devra être présent en personne). Le quorum pour les décisions des Gérants sera de un en cas de Gérant Unique."

5.4 L'article 69 des Statuts est modifié afin qu'il se lise comme suit:

"Sous réserve des dispositions des Statuts, les Gérants peuvent réglementer leurs procédures comme ils l'entendent. Les questions soulevées lors de toute réunion doivent être résolues à la majorité des voix. Si la Société a plus d'un Gérant, les résolutions du Conseil de gérance seront adoptées par la majorité des Gérants, présents ou représentés, avec l'approbation d'au moins un Gérant de classe A ou son mandataire. En cas d'égalité des voix, le président du conseil de Gérance aura une voix prépondérante."

5.5 L'article 70 des Statuts est modifié afin qu'il se lise comme suit:

"Une personne peut participer à une réunion du Conseil de Gérance ou à un comité des Gérants par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication par l'intermédiaire duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent communiquer entre elles en même temps. Les conférences téléphoniques devront être initiées du Luxembourg. La personne participant à une réunion de cette façon est considérée comme présent en personne à cette réunion. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est réputée avoir lieu au Luxembourg à l'endroit où l'un des participants assiste à la réunion."

5.6 L'article 74 des Statuts est modifié afin qu'il se lise comme suit:

"Les Gérants peuvent élire un président du Conseil de Gérance parmi les Gérants de Classe A et déterminer la durée pendant laquelle il occupera cette fonction; mais si aucun président n'est élu, ou si lors d'une réunion, le président n'est pas présent dans les cinq minutes suivant l'heure fixée pour la tenue de cette dernière, les Gérants présents pourront choisir l'un des autres participants parmi les Gérants de Classe A et, à défaut, parmi les Gérants de Classe B pour présider la réunion."

5.7 L'article 91 des Statuts est modifié afin qu'il se lise comme suit:

"La Société peut, si les Gérants le décident, avoir un Sceau. Le Sceau doit être utilisé uniquement avec l'autorisation des Gérants ou d'un comité des Gérants habilité par les Gérants. Chaque acte ou document sur lequel le Sceau a été apposé doit être signé par le Gérant unique (s'il n'y a qu'un seul Gérant) ou par la signature conjointe (i) d'un Gérant de Classe A et (ii) d'un Gérant de Classe B ou autre dirigeant ou personne nommé par les Gérants à cet effet."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de reclassifier les Gérants existants comme suit:

Gérant de classe A:

- M. Iain MacKenzie

Gérant de Classe B:

- M. Wolfgang Zettel

et de nommer les personnes suivante en tant que Gérants supplémentaire pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- M. Jack Pacheco, Senior Vice President and Chief Operating and Financial Officer; résidant professionnellement au 39870 Eureka Drive, Newark, Californie 94560-4809, Etats-Unis d'Amérique; né à Honolulu, Hawaii, USA le 21 janvier 1960

Gérant de classe B:

- M. Stefan Lambert, expert comptable, résidant professionnellement au 59, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg, né à Trèves, Allemagne le 8 janvier 1964;

- M. Jan Konighaus, juriste, résidant professionnellement au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; né à Pinneberg, Allemagne le 14 novembre 1972.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société sont estimées à mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date telle qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit à la partie comparante, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte en original.

Signé: Bonne, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55417. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012006028/559.

(120005059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Saint-Gobain Solar Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 131.437.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008535/9.

(120009220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

SnowHill, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Mamer, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.000.

EXTRAIT

Monsieur Bastiaan SCHREUDERS, né le 12 décembre 1954 à Breda (Pays Bas), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, assure depuis le 11 octobre 2011 la fonction de représentant permanent de la société «SEREN» S. à r. l. pour ses fonctions de «Gérant» de la société SnowHill.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2012008545/13.

(120009095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Syren Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.259.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 04 janvier 2012

Il résulte de l'assemblée générale du 04 janvier 2012 que:

- La démission de la société EXCELIANCE SA de sa fonction d'administrateur est acceptée;
- Maître Valérie DEMEURE, avocate à la cour, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie, est nommée administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire de 2017.
- Les mandats d'administrateur de Maître Jean-Marc ASSA et Monsieur Jonathan BEGGIATO sont renouvelés. Leurs mandats expireront lors de l'assemblée statutaire de 2017.
- Le mandat du commissaire aux comptes la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA est renouvelé. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire de 2017.

Le Conseil d'Administration réunie le même jour a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Jonathan BEGGIATO de sa fonction d'administrateur délégué pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012008710/21.

(120009100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Secretary's, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 135.486.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008566/10.

(120009438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Stadtspark 1.7 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.214.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social des sociétés suivantes a été transféré, en date du 20 septembre 2011, au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg:

- Am Stadtspark GP S.à.r.l., associé commandité et gérant de la Société; et

- Am Stadtspark Holdings LP S.à r.l., associé commanditaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008551/15.

(120009253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Seinmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 152.232.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012008568/10.

(120009194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Stadtspark 2.4 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.216.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social des sociétés suivantes a été transféré, en date du 20 septembre 2011, au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg:

Am Stadtspark GP S.à.r.l, associé commandité et gérant de la Société; et

Am Stadtspark Holdings LP S.à r.l., associé commanditaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008552/15.

(120009252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Samaro S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 2.465.325,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 23.905.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée Samara S.à r.l., SPF en date du 31 décembre 2011 que 98.613 parts sociales détenues par Facette S.à r.l. ont été cédées à Avenia AG, société ayant son siège social au 10 Grafenauweg, 6300 Zug, Suisse.

Pour extrait conforme
Signatures
Gérants

Référence de publication: 2012008556/15.

(120008791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Schlumberger Europa, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 33.643.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHLUMBERGER EUROPA S.A. en liquidation
Signature

Référence de publication: 2012008559/11.

(120009180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Sequoia Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 162.303.

—
EXTRAIT

Monsieur Bastiaan SCHREUDERS, né le 12 décembre 1954 à Breda (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, assure depuis le 11 octobre 2011 la fonction de représentant permanent de la société «SEREN» S. à r. l. pour ses fonctions de « Gérant » de la société SEQUOIA PARTICIPATIONS.

Pour Extrait
La société

Référence de publication: 2012008569/13.

(120009093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Copper International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 166.096.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December.
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156043, here represented by Mr. Gilles Martinez, employee, having his professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 29, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may act as a general partner of any entity.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name “Copper International Holdings S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at fifty-three million two hundred twenty-nine thousand one hundred seventy-two Euro (EUR 53.229.172,00) represented by fifty-three million two hundred twenty-nine thousand one hundred seventy-two (53.229.172) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half (1/2) of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2012.

Subscription – Payment

The articles of association having thus been established, the fifty-three million two hundred twenty-nine thousand one hundred seventy-two (53.229.172) shares have been subscribed by Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., pre-named, and fully paid up in their total nominal value of fifty-three million two hundred twenty-nine thousand one hundred seventy-two Euro (EUR 53.229.172,00) together with a share premium of seventy-three cents (EUR 0,73), by contribution in kind in the aggregate amount of fifty-three million two hundred twenty-nine thousand one hundred seventy-two Euro and seventy-three cents (EUR 53.229.172,73) consisting in:

- the contribution of twelve million thirty-nine thousand five hundred (12.039.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each together with a share premium of seventy-three cents (EUR 0,73) paid up in relation thereto, held by Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., pre-named, in Copper Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156058, representing the total amount of its share capital (the Copper Acquisition Shares);

- the contribution of one (1) share with an aggregate value of four million four hundred seventy-nine thousand four hundred forty-four Euro (EUR 4.479.444,00), held by Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., pre-named, in Ae Zwelundneurnzigeste WT Holding GmbH, a limited liability company organized and existing under Austrian law, with its registered seat in Vienna and its business address at 1010 Vienna, Schuberting 6, Austria, representing the total amount of its share capital (the Ae Share);

- the contribution of one (1) share with a book value of sixty-five thousand three hundred twenty-seven Euro (EUR 65.327,00), held by Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., pre-named, in Unterland Flexible Packaging GmbH, a limited liability company established and existing under the laws of Austria, with registered office at Kufsteiner Strasse 2, 6336 Langkampfen/Kufstein, Austria, registered with the commercial register of the regional court of Innsbruck under number FN 116280, representing two percent (2%) of its share capital (the Unterland Share);

- the contribution of thirty-one million nine hundred ninety-five thousand three hundred seventy-seven (31.995.377) shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1,00) each, held by Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., pre-named, in Bravo Bidco Limited, a limited company having its registered seat at 2 Park Street, 1st Floor, London W1K 2HX, United Kingdom, registered in England and Wales under number 07534080, and having a corresponding value of thirty-six million six hundred forty-four thousand nine hundred one Euro (EUR 36.644.901,00), representing the total amount of its share capital (the Bravo Bidco Shares, and together with the Copper Acquisition Shares, the Ae Share and the Unterland Share being collectively referred to hereinafter as the Contributed Shares).

The excess allocation in the amount of seventy-three cents (EUR 0,73) shall be allocated to the Company's share premium account.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a signed balance sheet dated December 29, 2011 of Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., pre-named;
- a contribution declaration of Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., pre-named, attesting that it is the unrestricted owner of the Contributed Shares.

Effective implementation of the contribution

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the Contributed Shares, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the Contributed Shares to be contributed or part of them be transferred to it;
- the Contributed Shares to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct;
- the contribution of the Contributed Shares is effective today without qualifications;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Contributed Shares in order to duly carry out and formalize the transfer and contribution and consider them effective anywhere and towards any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at seven thousand Euro (EUR 7.000,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Anita Lyse, company manager, born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156043,

ici représentée par M. Gilles Martinez, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de toute entité.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Copper International Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à cinquante-trois millions deux cent vingt-neuf mille cent soixante-douze Euro (EUR 53.229.172,00) représenté par cinquante-trois millions deux cent vingt-neuf mille cent soixante-douze (53.229.172) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour.

Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou

sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2012.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinquante-trois millions deux cent vingt-neuf mille cent soixante-douze (53.229.172) parts sociales ont été souscrites par Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée et intégralement libérées à leur valeur nominale totale de cinquante-trois millions deux cent vingt-neuf mille cent soixante-douze Euro (EUR 53.229.172,00) avec une prime d'émission d'un montant de soixante-treize cents (EUR 0,73), par apport en nature d'un montant total de cinquante-trois millions deux cent vingt-neuf mille cent soixante-douze Euro et soixante-treize cents (EUR 53.229.172,73) comme suit:

- l'apport de douze millions trente-neuf mille cinq cents (12.039.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune avec une prime d'émission d'un montant de soixante-treize cents (0,73), détenues par Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A, prénommée dans Copper Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156058, représentant l'intégralité de son capital social (les Parts Sociales Copper Acquisition);

- l'apport d'une (1) part sociale ayant une valeur totale de quatre millions quatre cent soixante-dix neuf mille quatre cent quarante-quatre Euro (EUR 4.479.444,00), détenue par Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A, prénommée, dans Ae Zwelundneurnzigeste WT Holding GmbH, une société à responsabilité limitée soumise au droit autrichien, ayant son siège social au Schuberting 6, 1010 Vienne, Autriche, représentant l'intégralité de son capital social (la Part Sociale Ae);

- l'apport d'une (1) part sociale ayant une valeur comptable de soixante-cinq mille trois cent vingt-sept Euro (EUR 65.327,00), détenue par Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A, prénommée dans Unterland Flexible Packaging GmbH, une société à responsabilité limitée soumise au droit autrichien, ayant son siège social au Kufsteiner Strasse 2, 6336 Langkampfen.Kufstein, Autriche, enregistrée auprès du Registre du Commerce de la Cour Régionale d'Innsbruck sous le numéro FN 116280, représentant deux pour cent (2%) de son capital social (la Part Sociale Unterland);

- l'apport de trente et un million neuf cent quatre-vingt quinze mille trois cent soixante-dix-sept (31.995.377) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune, détenues par Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A, prénommée dans Bravo Bidco Limited, une société à responsabilité limitée soumise au droit anglais, ayant son siège social au 2 Park Street, 1st Floor, Londres W1K 2HX, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre du Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 07534080, et ayant une valeur correspondante de trente-six millions six cent quarante-quatre mille neuf cent un Euro (EUR 36.644.901,00), représentant l'intégralité de son capital social (les Parts Sociales Bravo Bidco, et ensemble avec les Parts Sociales Copper Acquisition, la Part Sociale Ae et la Part Sociale Unterland étant ci-après dénommés ensemble les Parts Sociales Apportées).

L'excédent d'apport d'un montant de soixante-treize cents (EUR 0,73) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan signé en date du 29 décembre 2011 de Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée;
- une déclaration d'apport de Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des Parts Sociales Apportées.

Réalisation effective de l'apport

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est propriétaire sans restriction des Parts Sociales Apportées, celles-ci étant librement transmissibles et n'étant pas sujet à aucun droit de préemption ou option d'achat de toute sorte par lesquels un tiers pourrait demander que les Parts Sociales Apportées ou une partie de celles-ci lui soient transférées;
- les Parts Sociales Apportées sont libres de tout gage, garantie ou usufruit;
- l'apport des Parts Sociales Apportées est réalisé ce jour sans réserves;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les juridictions de situation des Parts Sociales Apportées aux fins d'effectuer le transfert et la contribution et de les rendre effectifs partout et envers tous tiers.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept mille Euro (EUR 7.000,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Clarence Terry, administrateur de société, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Lynn Skillen, administrateur de société, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- Mme Isabelle Arker, administrateur de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme Noëlla Antoine, administrateur de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme Anita Lyse, administrateur de société, née le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Martinez, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 janvier 2012. Relation: EAC/2012/404. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007544/438.

(120007961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Sizinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIZINVEST S.A.

Référence de publication: 2012008573/10.

(120009304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Uxmal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.263.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «UXMAL S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2012. Relation: EAC/2012/210.

- que la société «UXMAL S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103 263,

constituée suivant acte notarié du 23 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1224 du 30 novembre 2004, les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 401 du 24 février 2010,

se trouve à partir de la date du 29 décembre 2011 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 29 novembre 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009870/27.

(120010670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

SLIH Groupe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 159.773.

EXTRAIT

Monsieur Bastiaan SCHREUDERS, né le 12 décembre 1954 à Breda (Pays Bas), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, assure depuis le 11 octobre 2011 la fonction de représentant permanent de la société «SEREN» S. à r. l. pour ses fonctions de «Gérant» de la société SLIH Groupe.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2012008574/13.

(120009090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Société Anonyme Immobilière A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 41.571.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.01.2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012008575/12.

(120008954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Rock Ridge RE 9, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.918.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants de catégorie A de la Société, Monsieur Lewis SCHWARTZ et Monsieur James L. VARLEY, doivent se lire désormais comme suit:

- 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique

L'adresse professionnelle du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, doit se lire désormais comme suit:

- 5, Savile Row, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni

Le siège social de l'associé de la Société, Field Point IV S.à r.l., est désormais le suivant:

- 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

b) Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 novembre 2011

En date du 25 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Sandra EHLERS de son mandat de gérant de catégorie B de la Sociétés avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Christoph TSCHEPE, né le 6 avril 1979 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 22, Grand-Rue, 1660 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Rock Ridge RE 9

Signature

Référence de publication: 2012009784/29.

(120010936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Solica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 124.523.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Monsieur Campoy David

Gérant

Référence de publication: 2012008577/12.

(120008664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Solica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 124.523.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Monsieur Campoy David

Gérant

Référence de publication: 2012008578/12.

(120008665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Suez Energy International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 97.959.

—
Dépôt des comptes annuels au 31/12/2010.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012008587/11.

(120009295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

UCXA Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 57.840.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration le 4 janvier 2012

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 3 janvier 2012 que Monsieur Thierry FLEMING démissionne de son poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration coopte, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, Monsieur Bernard FRANCOIS, né le 21 juin 1956 à Virton (Belgique), et demeurant au 4 rue du Corbé, B-6760 Virton (Belgique). Monsieur Bernard FRANCOIS terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée de 2012.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
UCXA MANAGEMENT S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012008624/19.

(120009176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

West Putnam RE 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 139.249.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants de catégorie A de la Société, Monsieur Lewis SCHWARTZ et Monsieur James L. VARLEY, doivent se lire désormais comme suit:

- 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique

L'adresse professionnelle du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, doit se lire désormais comme suit:

- 5, Savile Row, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni

Le siège social de l'associé unique de la Société, Field Point V, est désormais le suivant:

- 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

b) Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 novembre 2011

En date du 23 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Sandra EHLERS de son mandat de gérant de catégorie B de la Sociétés avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Christoph TSCHEPE, né le 6 avril 1979 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

West Putnam RE 1

Signature

Référence de publication: 2012009885/29.

(120011160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Suez Energy International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.959.

—
Dépôt des comptes annuels au 31/12/2009.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012008588/11.

(120009296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Ternova Beteiligungen A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 105.146.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.01.2012.

Pour: TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012008610/15.

(120009168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Torun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.047.983,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.041.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Torun S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012008599/12.

(120008562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Vesalius Biocapital I S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.300.

—
EXTRAIT

Il est constaté que le siège social de la société Vesalius Biocapital Partners S.à r.l., gestionnaire, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132072, se situe désormais à L-1445 Strassen, 1B rue Thomas Edison.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012008628/14.

(120009274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Certinergie Luxembourg, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.124.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-neuvième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Frédéric Benoît Christian Louis Marie le MAIRE, gérant, né à Huy le 27 janvier 1980, domicilié à Schaerbeek, Avenue du Diamant 60 Belgique,

Ici représenté par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, es qualité qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CERTINERGIE Luxembourg."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Niederanven.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. L'objet de la société est l'acquisition par achat, enregistrement ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de droits de propriété intellectuelle et industrielle, savoir-faire, noms de domaine et sites Internet (ci-après le "portefeuille"). La société peut, en outre, détenir, développer, gérer ou recevoir et octroyer des licences sur ce portefeuille.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont sous le contrôle, directement ou indirectement, des mêmes associés qu'elle.

La société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont sous le contrôle, directement ou indirectement, des mêmes associés qu'elle.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS 12.500,-EUR), représenté par CENT PARTS (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Frédéric Benoît Christian Louis Marie le MAIRE, précité.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de MILLE (1.000 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Frédéric Benoît Christian Louis Marie le MAIRE, gérant, né à Huy le 27 janvier 1980, domicilié à Schaerbeek, Avenue du Diamant 60 Belgique, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 05 janvier 2012. LAC / 2012 / 1025. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007551/112.

(120008519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Townsend Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 117.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008600/9.

(120008645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Ternova Beteiligungen A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 105.146.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.01.2012.

Pour: TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012008611/15.

(120009169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Townsend Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 117.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008601/9.

(120008646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Triton Biopharma sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.753.

Il résulte d'une lettre adressée aux associés de la société que Monsieur/Charles Emond a démissionné de ses fonctions de gérant de la société en date du 16 janvier 2012.

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2012008602/12.

(120009285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Triton BioPharma Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.213.

Il résulte d'une lettre adressée aux associés de la société que Monsieur Jean-Michel Hamelle a démissionné de ses fonctions de gérant de la société en date du 16 janvier 2012.

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2012008603/12.

(120009284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

LTS AG, Leufgen Trade & Services AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 114.265.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 9. Juni 2011

Es wurde beschlossen:

die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder und des jetzigen Kommissars für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2017 zu verlängern, und zwar:

- Herr Günther Leufgen, Bauunternehmer, wohnhaft in B-4782 Schönberg, Wejerwääch 2, Verwaltungsratsmitglied, Delegierter und Präsident des Verwaltungsrates;

- Herr Thomas Leufgen, Maurermeister, wohnhaft in B-4782 Schönberg, Op der Schleef 14, Verwaltungsratsmitglied;

- Frau Hannelore Leufgen-Müller, Lehrerin, wohnhaft in B-4782 Schönberg, Wejerwääch 2, Verwaltungsratsmitglied;

FN-Services S.à r.l. mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, Kommissar.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 16. Januar 2012.

Für Leufgen Trade & Services AG, abgekürzt LTS AG

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012009027/21.

(120009538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Vitis Vinifera SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 104.867.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012008631/10.

(120009346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Loundi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 131.295.

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LOUNDI S.A.", ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.295, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2247 du 9 octobre 2007

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie THEISEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Eliane IRTHUM, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Caterina SCOTTI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan de clôture de la Société.
2. Démission des administrateurs actuels et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat
3. Démission du commissaire aux comptes actuel et décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat
4. Transfert du siège social de la société de Luxembourg en Italie sans perte de sa personnalité juridique et transformation concomitante de la Société en une société à responsabilité limitée de nationalité italienne
5. Refonte complète et approbation des statuts de la société à responsabilité limitée de droit italien pour les adapter à la législation italienne, y compris la modification de la dénomination sociale en LOUNDI S.r.L., le tout suivant le texte en langue italienne ci-joint.
6. Nomination d'un gérant unique
7. Confirmation, sans restriction, de la reprise par la Société, désormais de nationalité italienne, de tout l'actif et de tout le passif de la Société antérieurement de nationalité luxembourgeoise
8. Mandats à conférer aux fins de procéder à l'accomplissement de toutes les formalités quelles qu'elles soient, au Grand-Duché de Luxembourg et en Italie, en concordance avec ce qui précède.
9. Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après présentation du bilan de clôture de la société établi au 20 octobre 2011, l'approuve.

Une copie du bilan après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée, par vote spécial accepte les démissions des administrateurs actuels en fonction et leur confère décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée, par vote spécial accepte la démission du commissaire aux comptes actuel en fonction et lui confère décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de transférer le siège social, statutaire et administratif du 2bis, rue Astrid, L1143 Luxembourg à I-20122 Milan, Viale Regina Margherita 30, (Italie), sans dissolution préalable, sans perte de sa personnalité juridique et la transformation concomitante de la société en une société à responsabilité limitée de nationalité italienne, et d'adopter en conséquence la nationalité italienne.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, de changer en conséquence la dénomination de la société en "LOUNDI SRL", et d'accepter la proposition des statuts italiens, tel que repris ci-après en langue italienne:

STATUTO DI SOCIETÀ' A RESPONSABILITÀ' LIMITATA

Art. 1. Denominazione La società e' denominata "LOUNDI SRL"

Art. 2. Oggetto.

1) La società ha per oggetto:

- la compravendita, la gestione, la valorizzazione, la locazione, l'affitto, la manutenzione, il ripristino, il restauro, la trasformazione, la diversificazione e la ristrutturazione di immobili rustici ed urbani, industriali e commerciali e di ogni altro patrimonio immobiliare, sia proprio che affittato da terzi e, più in generale, l'esercizio di attività immobiliare di ogni specie, per conto proprio e di terzi;
- la costruzione e la vendita di fabbricati civili, commerciali, industriali ed agricoli nonché l'esecuzione di perizie di ogni genere relative a patrimoni immobiliari, per conto proprio e di terzi, avvalendosi di professionisti abilitati e sotto la loro personale responsabilità;
- la lottizzazione di aree e l'esecuzione di opere di urbanizzazione primaria e secondaria;
- l'esecuzione di opere di consolidamento di terreni e fabbricati;
- la fornitura di servizi funzionali allo svolgimento delle attività sopra indicate, per conto proprio e per terzi, ivi incluse le società ed enti nei quali abbia assunto partecipazioni e/o interessenze, quali servizi di gestione amministrativa e tecnica di beni immobili, infrastrutture ed edifici di uso sia civile che industriale.

La società nell'ambito dell'oggetto sociale come sopra specificato potrà inoltre svolgere le seguenti attività, da intendersi in via esemplificativa e non esaustiva:

- la promozione, l'acquisizione ed il coordinamento di lavori e/o di servizi nell'ambito di appalti pubblici e/o privati;
- l'affidamento a terzi e/o l'assegnazione ai soci di lavori e/o servizi nell'ambito di appalti pubblici e/o privati che siano stati di volta in volta acquisiti;
- l'esecuzione di appalti di lavori e/o servizi per conto di Enti pubblici e/o privati, direttamente e singolarmente, ovvero congiuntamente con altri Enti, Ditte, Società o Consorzi;
- attività di pulizia civile ed industriale.

La società potrà altresì svolgere operazioni industriali o commerciali, nonché operazioni su beni mobili e immobili e, nei limiti di seguito indicati, qualsiasi operazione finanziaria l'organo amministrativo ritenga necessaria o anche soltanto utile al perseguimento dell'oggetto sociale.

La società potrà prestare avalli, fidejussioni e altre garanzie reali o personali, anche in favore di terzi, e, nei limiti di seguito indicati, acquisire partecipazioni e quote in altre società a condizione che dette società abbiano un oggetto sociale simile o uguale e che detta attività sia svolta in via non prevalente e non nei confronti del pubblico.

Sono comunque tassativamente escluse dall'oggetto sociale tutte le attività per le quali la legge richiede preventivamente autorizzazioni, abilitazioni od iscrizioni in albi che non possono essere richieste anche successivamente, nonché le attività per l'esercizio delle quali la legge richiede un capitale sociale più elevato.

La società potrà acquisire dai soci versamenti senza obbligo di rimborso e/o finanziamenti, a titolo oneroso o gratuito, con obbligo di rimborso, nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico.

Art. 3. Sede. La società ha sede in Milano

Art. 4. Durata. La durata della società e' fino al 31.12.2050

Art. 5. Capitale. Il capitale sociale e' di Euro 31.000,00 (trentunmila virgola zero zero) ed e' rappresentato da tante quote quanti sono i soci.

Per le decisioni di aumento e riduzione del capitale sociale si applicano gli articoli 2481 e seguenti del c.c.

Salvo il caso di cui all'articolo 2482-ter c.c., gli aumenti del capitale possono essere attuati anche mediante offerta di partecipazioni di nuova emissione a terzi; in tal caso, spetta ai soci che non hanno concorso alla decisione il diritto di recesso a norma dell'articolo 2473 c.c.

Nel caso di riduzione per perdite che incidono sul capitale sociale per oltre un terzo, può essere omesso il deposito presso la sede sociale della documentazione prevista dall'articolo 2482-bis, comma secondo c.c., in previsione dell'assemblea ivi indicata.

Sia in sede di costituzione della società, sia in sede di aumento del capitale sociale e' possibile effettuare conferimenti diversi dal denaro

La società potrà acquisire dai soci versamenti e finanziamenti, a titolo oneroso o gratuito, con o senza obbligo di rimborso, nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico.

Art. 6. Domiciliazione. Il domicilio dei soci, degli amministratori, dei sindaci e del revisore, se nominati, per i loro rapporti con la società, e' quello che risulta dai libri sociali.

Art. 7. Trasferimento delle partecipazioni per atto tra vivi.

1) Le partecipazioni sono divisibili.

2) In caso di trasferimento delle partecipazioni a soci o a terzi, agli altri soci regolarmente iscritti nel libro dei soci spetta il diritto di prelazione per l'acquisto.

Per partecipazione (o partecipazioni) si intende la partecipazione di capitale spettante a ciascun socio ovvero parte di essa in caso di trasferimento parziale e/o i diritti di sottoscrizione ad essa pertinenti.

Per trasferimento si intende il trasferimento per atto tra vivi.

Per "trasferimento per atto tra vivi" si intendono compresi tutti i negozi di alienazione concernenti la piena proprietà e la nuda proprietà nella piu' ampia accezione del termine e quindi, oltre alla vendita, a puro titolo esemplificativo, i contratti di permuta, di conferimento, dazione in pagamento, trasferimento del mandato fiduciario e donazione.

In tutti i casi in cui la natura del negozio non preveda un corrispettivo ovvero il corrispettivo sia diverso dal denaro, i soci acquistano la partecipazione versando all'offerente la somma determinata di comune accordo, o in mancanza di accordo, dall'arbitratore come meglio specificato nel presente articolo.

3) Pertanto il socio che intende vendere o comunque trasferire la propria partecipazione in tutto o in parte dovrà:

a) comunicare la propria offerta a tutti gli altri soci a mezzo di lettera raccomandata con ricevuta di ritorno spedita all'indirizzo risultante dal libro soci. L'offerta deve contenere le generalità del cessionario e le condizioni della cessione, fra le quali, in particolare, il prezzo richiesto o il valore della quota e le modalità di pagamento.

b) Entro il termine di decadenza di trenta giorni dal ricevimento della comunicazione di cui innanzi, gli altri soci possono esercitare il diritto di prelazione in proporzione alle quote possedute e, sempre per mezzo di lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, comunicare la loro decisione al socio che intenda alienare.

c) La comunicazione dell'intenzione di trasferire la partecipazione formulata con le modalità indicate equivale a proposta contrattuale ai sensi dell'art.1326 c.c. Pertanto il contratto si intenderà concluso nel momento in cui chi ha effettuato la comunicazione viene a conoscenza dell'accettazione dell'altra parte. Da tale momento il socio cedente e' obbligato a concordare con il cessionario la ripetizione del negozio in forma idonea all'iscrizione nel libro dei soci, con contestuale pagamento del prezzo come indicato nella denuncia.

4) Nell'ipotesi di esercizio del diritto di prelazione da parte di piu' di un socio, la partecipazione offerta spetterà ai soci interessati in proporzione al valore nominale della partecipazione da ciascuno di essi posseduta.

5) Se qualcuno degli aventi diritto alla prelazione non possa o non voglia esercitarla, il diritto a lui spettante si accresce automaticamente e proporzionalmente a favore di quei soci che, viceversa, intendono valersene e vi abbiano fatto espressa richiesta all'atto dell'esercizio della prelazione loro spettante.

La prelazione deve essere esercitata per il prezzo indicato dall'offerente.

6) Qualora il prezzo richiesto sia ritenuto eccessivo da uno qualsiasi dei soci che abbia manifestato nei termini e nelle forme di cui sopra la volontà di esercitare la prelazione, il prezzo della cessione sarà determinato dalle parti di comune accordo tra loro.

Qualora non fosse raggiunto alcun accordo, le parti provvederanno alla nomina di un unico arbitratore che stabilirà il prezzo di cessione con equo apprezzamento ai sensi dell'art. 1349 1° comma c.c.

In caso di mancato accordo sulla nomina dell'unico arbitratore, esso sarà nominato dal Presidente del Tribunale del luogo dove ha sede la società su richiesta della parte piu' diligente.

7) Il diritto di prelazione dovrà essere esercitato per l'intera partecipazione offerta, poiché tale e' l'oggetto della proposta formulata dal socio offerente; qualora entro il termine di trenta giorni nessun socio abbia manifestato la volontà di acquistare la partecipazione offerta ovvero il diritto sia esercitato solo per parte di essa, il socio offerente sarà libero per il periodo di sei mesi, di trasferire l'intera partecipazione all'acquirente indicato nella comunicazione.

Art. 8. Trasferimento delle partecipazioni a causa di morte. La partecipazione trasferita per successione legittima o testamentaria dovrà essere offerta in prelazione a tutti i soci nei modi e con gli effetti di cui al precedente art. 7

Fino a quando non sia stata effettuata l'offerta e non risulti che questa sia stata accettata, l'erede o il legatario non sarà iscritto nel libro soci, non sarà legittimato all'esercizio del diritto di voto e degli altri diritti amministrativi inerenti alle partecipazioni e non potrà alienare le partecipazioni con effetto verso la società'

Art. 9. Recesso. Ciascun socio ha diritto di recedere in tutti i casi previsti dalla legge.

Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'organo amministrativo mediante invio di lettera raccomandata con ricevuta di ritorno.

La raccomandata deve essere inviata entro 30 giorni dall'iscrizione nel registro imprese o, se non prevista, dalla trascrizione nel libro delle decisioni dei soci, della decisione che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente, del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento. Se il fatto che legittima il recesso e' diverso da una decisione, esso può essere esercitato non oltre trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio.

L'organo amministrativo e' tenuto a comunicare ai soci i fatti che possono dare luogo all'esercizio del recesso entro 30 giorni dalla data in cui ne e' venuto esso stesso a conoscenza.

Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione e' pervenuta alla sede della societ .

Dell'avvenuto esercizio del diritto di recesso deve essere fatta annotazione nel libro dei soci.

Il recesso non puo' essere esercitato e, se gi  esercitato, e' privo di efficacia se, entro novanta giorni dall'esercizio del recesso, la societ  revoca la delibera che lo legittima ovvero se e' deliberato lo scioglimento della societ .

Non sono previste specifiche ipotesi di esclusione del socio per giusta causa.

Art. 10. Liquidazione delle partecipazioni. Nelle ipotesi previste dall'articolo 9 le partecipazioni saranno rimborsate al socio secondo le disposizioni di legge.

Il rimborso delle partecipazioni per le quali   esercitato il diritto di recesso deve essere eseguito entro sei mesi dalla comunicazione del medesimo fatta alla societ .

Il rimborso puo' avvenire mediante acquisto da parte degli altri soci proporzionalmente alle loro partecipazioni o da parte di un terzo concordemente individuato dai soci medesimi.

Qualora cio' non avvenga, il rimborso e' effettuato utilizzando riserve disponibili o in mancanza riducendo corrispondentemente il capitale sociale; in quest'ultimo caso si applica l'art. 2482 c.c. e, qualora sulla base di esso non risulti possibile il rimborso della partecipazione del socio receduto, la societ  viene posta in liquidazione.

Art. 11. Amministratori. La societ  puo' essere amministrata, alternativamente, su decisione dei soci in sede di nomina:

a. da un amministratore unico;

b. da un consiglio di amministrazione composto da due o piu' membri, secondo il numero determinato dai soci al momento della nomina;

c. da due o piu' amministratori con poteri congiunti, disgiunti o da esercitarsi a maggioranza.

Qualora vengano nominati due o piu' amministratori senza alcuna indicazione relativa alle modalit  di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un consiglio di amministrazione.

Qualora vengano nominati due o piu' amministratori con la sola precisazione che questi non formano il consiglio di amministrazione, i poteri si intendono attribuiti disgiuntamente tra loro.

Per organo amministrativo si intende l'amministratore unico, oppure il consiglio di amministrazione, oppure l'insieme di amministratori cui sia affidata congiuntamente o disgiuntamente l'amministrazione.

Gli amministratori possono essere anche non soci.

Art. 12. Durata della carica, Revoca, Cessazione. Gli amministratori restano in carica fino a revoca o dimissioni o per il periodo determinato dai soci al momento della nomina.

Gli amministratori sono rieleggibili.

Salvo quanto previsto al successivo comma, se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o piu' amministratori gli altri provvedono a sostituirli; gli amministratori cosi' nominati restano in carica sino alla prossima assemblea.

Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, se per qualsiasi causa viene meno la met  dei consiglieri, in caso di numero pari, o la maggioranza degli stessi, in caso di numero dispari, si applica l'articolo 2386 c.c.

Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il consiglio d'amministrazione elegge fra i suoi membri un presidente.

Le decisioni del consiglio di amministrazione possono essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

La procedura di consultazione scritta, o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non   soggetta a particolari vincoli purch  sia assicurato a ciascun amministratore il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione.

La decisione e' adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento ovvero di piu' documenti che contengono il medesimo testo di decisione da parte della maggioranza degli amministratori.

Il procedimento deve concludersi entro 5 giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

Le decisioni del consiglio di amministrazione sono prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica non computandosi le astensioni.

Le decisioni degli amministratori devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni degli amministratori. La relativa documentazione   conservata dalla societ .

Art. 13. Adunanze del consiglio di amministrazione. Il presidente convoca il consiglio di amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede affinche' tutti gli amministratori siano adeguatamente informati sulle materie da trattare.

Il consiglio si raduna tutte le volte che il Presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta domanda scritta da almeno due dei suoi componenti.

La convocazione avviene mediante avviso spedito a tutti gli amministratori, sindaci effettivi e revisore, se nominati, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima. Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno.

Il consiglio si raduna presso la sede sociale o anche altrove, purché in Italia, o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea.

Le riunioni del consiglio sono valide se vi sia la presenza della maggioranza dei suoi membri.

Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i consiglieri in carica ed i sindaci effettivi se nominati.

Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche per audioconferenza o videoconferenza, alle seguenti condizioni di cui si darà atto nei relativi verbali:

a. che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo;

b. che sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;

c. che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;

d. che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

Le deliberazioni del consiglio di amministrazione sono prese con il voto della maggioranza dei presenti.

Delle deliberazioni della seduta si redigerà un verbale firmato dal presidente e dal segretario che dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori.

Art. 14. Poteri dell'organo amministrativo. L'organo amministrativo ha tutti i poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della Società'.

In sede di nomina possono tuttavia essere indicati i limiti ai poteri degli amministratori.

Possono essere nominati direttori, institori o procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri.

Nel caso di nomina di più amministratori, al momento della nomina i poteri di amministrazione possono essere attribuiti agli stessi congiuntamente, disgiuntamente o a maggioranza, ovvero alcuni poteri di amministrazione possono essere attribuiti in via disgiunta ed altri in via congiunta.

In caso di amministrazione congiunta, i singoli amministratori non possono compiere nessuna operazione, salvi i casi in cui si renda necessario agire con urgenza per evitare un danno alla società.

Se è convenuto che per l'amministrazione o per determinati atti sia necessario il consenso della maggioranza, questa si determina a maggioranza per teste o, qualora tutti gli amministratori siano soci, secondo la quota di partecipazione a ciascuno spettante.

Qualora l'amministrazione sia affidata disgiuntamente a più amministratori, ciascuno di essi ha il diritto di opporsi all'operazione che un altro voglia compiere, prima che sia compiuta.

In caso di opposizione, competenti a decidere sull'opposizione sono i soci secondo la quota di partecipazione a ciascuno spettante.

Art. 15. Rappresentanza. L'amministratore unico ha la rappresentanza della società.

In caso di nomina del consiglio di amministrazione, la rappresentanza della società spetta al presidente del consiglio di amministrazione ed ai singoli consiglieri delegati, se nominati.

Nel caso di nomina di più amministratori, la rappresentanza della società spetta agli stessi congiuntamente o disgiuntamente, allo stesso modo in cui sono stati attribuiti in sede di nomina i poteri di amministrazione.

La rappresentanza della società spetta anche ai direttori, agli institori e ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

Art. 16. Compensi degli amministratori. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

I soci possono inoltre assegnare agli amministratori un'indennità annuale in misura fissa, ovvero un compenso proporzionale agli utili netti di esercizio, nonché determinare un'indennità per la cessazione dalla carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza con modalità stabilite con decisione dei soci.

Art. 17. Organo di controllo. La società può nominare il collegio sindacale o il revisore.

Nei casi previsti dal secondo e terzo comma dell'articolo 2477 c.c., la nomina del collegio sindacale è obbligatoria.

Art. 18. Composizione e durata. Il collegio sindacale si compone di tre membri effettivi e di due supplenti. Il presidente del collegio sindacale è nominato dai soci, in occasione della nomina dello stesso collegio.

Nei casi di obbligatorietà della nomina, tutti i sindaci devono essere revisori contabili, iscritti nel registro istituito presso il Ministero di Giustizia.

I sindaci sono nominati dai soci. Essi restano in carica per tre esercizi e scadono alla data della decisione dei soci di approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio della carica.

I sindaci sono rieleggibili.

Il compenso dei sindaci e' determinato dai soci all'atto della nomina, per l'intero periodo della durata del loro ufficio.

Art. 19. Cause di ineleggibilità e di decadenza. Nei casi di obbligatorietà della nomina, non possono essere nominati alla carica di sindaco, e se nominati decadono dall'ufficio, coloro che si trovano nelle condizioni previste dall'articolo 2399 c.c.

Per tutti i sindaci iscritti nei registri dei revisori contabili istituiti presso il Ministero di Giustizia, si applica il secondo comma dell'articolo 2399 c.c.

Art. 20. Il revisore. Qualora, in alternativa al collegio sindacale e fuori dei casi di obbligatorietà dello stesso, la società' nomini per il controllo contabile un revisore, questi deve essere iscritto al registro istituito presso il Ministero di Giustizia.

Si applicano al revisore tutte le norme previste per lo stesso in materia di società' per azioni.

Il compenso del revisore e' determinato dai soci all'atto della nomina per l'intero periodo di durata del suo ufficio. Qualora i soci nel procedere alla nomina non abbiano deciso diversamente, l'incarico ha la durata di tre esercizi, con scadenza alla data di decisione dei soci di approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio dell'incarico. L'incarico può' essere revocato con decisione dei soci.

Il revisore svolge funzioni di controllo contabile sulla società'; si applicano le disposizioni contenute negli articoli 2409 ter e 2409 sexies del codice civile.

Il revisore e' tenuto a redigere la relazione prevista dall'articolo 2429, comma 2 del codice civile.

Art. 21. Decisioni dei soci. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché' sugli argomenti che uno o più' amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci:

- a) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- b) la nomina degli amministratori e la struttura dell'organo amministrativo;
- c) la nomina dei sindaci e del presidente del collegio sindacale o del revisore;
- d) le modificazioni dello statuto;
- e) la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci.

Art. 22. Diritto di voto. Hanno diritto di voto i soci iscritti nel libro dei soci.

Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Art. 23. Consultazione scritta e consenso espresso o per iscritto. Salvo quanto previsto al primo comma del successivo articolo 24, le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non e' soggetta a particolari vincoli, purché' sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione.

La decisione e' adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più' documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da parte di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale come previsto al successivo articolo 24 del presente statuto.

Il procedimento deve concludersi entro 30 giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

Art. 24. Assemblea. Nei casi in cui le decisioni abbiano ad oggetto le materie indicate nel precedente articolo 21 alle lettere d) ed e), nonché nel caso previsto dal comma 4 dell'art.2482 bis c.c. ed in tutti gli altri casi previsti dalla legge o dal presente statuto, oppure quando lo richiedano uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare. L'assemblea deve essere convocata dall'organo amministrativo anche fuori dalla sede sociale, purché' in Italia o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea almeno una volta l'anno per l'esame ed approvazione del bilancio nel termine massimo di 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale. Potrà essere convocata entro 180 giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale ai sensi dell'art. 2364 del codice civile.

In caso di impossibilità di tutti gli amministratori o di loro inattività, l'assemblea può' essere convocata dal collegio sindacale, se nominato, o anche da un socio.

L'assemblea viene convocata con avviso spedito otto giorni o, se spedito successivamente, ricevuto almeno cinque giorni prima di quello fissato per l'adunanza, con lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, fatta pervenire agli aventi diritto al domicilio risultante dai libri sociali.

Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

Nell'avviso di convocazione può essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione, per il caso in cui nell'adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risulti legalmente costituita; comunque anche in seconda convocazione valgono le medesime maggioranze previste per la prima convocazione.

Anche in mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e i sindaci se nominati, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento. Se gli amministratori o i sindaci, se nominati, non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati della riunione su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

Art. 25. Svolgimento dell'assemblea. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico, dal presidente del consiglio di amministrazione (nel caso di nomina del consiglio di amministrazione) o dall'amministratore più anziano di età (nel caso di nomina di più amministratori con poteri disgiunti o congiunti). Nel caso di assenza o di impedimento di questi, l'assemblea è presieduta dalla persona designata dagli intervenuti.

Art. 26. Delege. Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare anche da soggetto non socio per delega scritta che deve essere conservata dalla società.

Art. 27. Verbale dell'assemblea. Le deliberazioni dell'assemblea devono constatare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario o dal notaio se richiesto dalla legge.

Il verbale deve indicare la data, l'ora dell'assemblea e, anche in allegato, l'identità dei partecipanti e il capitale rappresentato da ciascuno; deve altresì indicare le modalità e il risultato delle votazioni e deve consentire, anche per allegato, l'identificazione dei soci favorevoli, astenuti o dissenzienti.

Il verbale dell'assemblea, anche se redatto per atto pubblico, deve essere trasferito, senza indugio, nel libro delle decisioni dei soci.

Art. 28. Quorum costitutivi e deliberativi. L'assemblea è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale e delibera a maggioranza assoluta.

Tuttavia, nei casi previsti dai numeri 4 e 5 dell'articolo 2479 c.c., essa delibera con il voto favorevole dei soci che rappresentano almeno la metà del capitale sociale.

Nel caso di decisione dei soci assunta con consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, le decisioni sono prese con il voto favorevole dei soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

Per introdurre i diritti attribuiti ai singoli soci ai sensi del terzo comma dell'articolo 2468 c.c. è necessario il consenso di tutti i soci.

Per modificare o sopprimere i diritti attribuiti ai singoli soci ai sensi del terzo comma dell'articolo 2468 c.c. è necessario il consenso di tutti i soci.

Art. 29. Bilancio e utili. Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto almeno il 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale, verranno ripartiti tra i soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta, salvo diversa decisione dei soci.

Art. 30. Scioglimento e liquidazione. La società si scioglie per le cause previste dalla legge.

L'assemblea, se del caso convocata dall'organo amministrativo, nominerà uno o più liquidatori determinando:

- il numero dei liquidatori;
- in caso di pluralità di liquidatori, le regole di funzionamento del collegio, anche mediante rinvio al funzionamento del consiglio di amministrazione, in quanto compatibile;
- a chi spetta la rappresentanza della società;
- i criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione;
- gli eventuali limiti ai poteri dell'organo liquidativo.

Art. 31. Clausola compromissoria. Le controversie, tranne quelle di inderogabile competenza dell'autorità giudiziaria, che potranno sorgere tra la società ed i soci (compresi i loro eredi), gli amministratori ed i liquidatori, in dipendenza del presente statuto, devono essere esclusivamente demandate, per la loro risoluzione o valutazione, ad un arbitrato irrituale, il cui lodo ha significato e valore di transazione, a mezzo di tre arbitri, amichevoli compositori, nominati dal Presidente del Tribunale di Gli arbitri nominati procederanno alla nomina del Presidente.

Il ricorso alla procedura arbitrale deve essere promosso dalla parte che vi ha interesse, mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno all'altra parte.

Il collegio ha i piu' ampi poteri regolamentati in merito alla procedura. Ogni decisione, anche istruttoria, viene presa fra gli arbitri a maggioranza. Il lodo dovrà essere emesso entro 60 giorni dalla nomina degli arbitri ed è inappellabile.

La decisione del collegio e' obbligatoria per le parti anche se uno degli arbitri si rifiuta di firmare il lodo.

Il collegio determina pure i criteri di ripartizione delle spese sostenute e dei compensi degli arbitri.

La sede del collegio arbitrale e'.

Sixième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian COLOMBO, restaurateur, citoyen italien, né à La Spezia (I) le 09.07.1968, résidant à Pavia (I) Via Pertusati 6, Code fiscal italien: CLM CRS 68L 09E 463G

Septième résolution

L'assemblée confirme, sans restriction, la reprise par la Société désormais de nationalité italienne, de tout l'actif et de tout le passif de la Société antérieurement de nationalité luxembourgeoise.

Huitième résolution

L'assemblée mandate le notaire ANTONIO TROTTA, Notaire de résidence à I-Pavia, Via Spallanzani, 5 afin de procéder à l'accomplissement de toutes les formalités quelles qu'elles soient, au Grand-Duché de Luxembourg et en Italie, en concordance avec les résolutions qui précèdent.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie THEISEN, Eliane IRTIUM, Caterina SCOTTI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 décembre 2011. Relation: GRE/2011/4265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la société.

Junglinster, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2012007186/422.

(120007069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

WI-BA-Metall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008647/10.

(120009002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Tulip Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 109.780.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tulip Logistics S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012008604/12.

(120008565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Techmek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 75.488.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012008608/12.

(120009203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Victor Hugo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.196.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société en date du 16 mars 2011, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérant A de la Société avec effet au 02 mars 2011.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Aviva Investors Properties Europe S.A, Gérant A

- M. Andrew Hook, Gérant A

- M. Christopher Holloway, Gérant B

- M. Graham Spensley, Gérant B

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008629/19.

(120008632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Arelux France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 160.433.

Extrait des résolutions des associés de la société

L'associé a pris la décision suivante:

La confirmation de la nomination avec effet au 9 janvier 2012 de Binh-Son Luong, avec adresse privée au 9, rue St. Ulric, I-2651, Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 9 janvier 2012 de:

Gérant A

- Michel le Marie Carvill

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland

Gérant B

- Gert Walter Dina Triest

- Arnaud Jean Talabardon

- Binh-Son Luong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2012009421/23.

(120011144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Vaplux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.351.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au:

9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008633/11.

(120008682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Villa Ermesinde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.266.

L'an deux mille et onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «VILLA ERMESINDE S.A.» (ci-après, la Société), avec siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121.266, constituée par acte reçu par Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2346 du 15 décembre 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination des conditions de son mandat;
3. Nomination d'un commissaire à la liquidation;
4. Décharge au conseil d'administration.

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nomme comme liquidateur, Monsieur Olivier Ferres, employé privé, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

L'assemblée décide d'autoriser le liquidateur à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 le cas échéant.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes les opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'actionnaire unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire à la liquidation, Monsieur Jean-Bernard Zeimet, Expert-comptable avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'accomplissement de leur mandat, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille six cents euros.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57890. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2012008638/65.

(120008569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Virgo Soparfi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 55.214.

Par la présente, je soussigné, Romain ZIMMER, expert comptable, né le 14 mars 1959 à Pétange (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de catégorie B de la Société Anonyme VIRGO SOPARFI S.A., avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 55214.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Romain ZIMMER.

Référence de publication: 2012008640/12.

(120008798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Sarea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.100.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2012011284/14.

(120012832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.
